

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 39

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2026-23

Objet : Désignation du titulaire de la
licence d'exploitation du cinéma d'Art et
d'Essai Grenier à Sel - Omar SY

Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Marie-Pierre FILY, Florence ABIVEN, Julien CHESNEAU, Aïcha BORGES, Nora FALK, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL, Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Chaineze LAABOULI-JAKOUM, Florian SORIN, Ayoub CHENNOUFI, Othman ERRAFYQY, Fouzi BENTALEB, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU.

Absents excusés représentés :

Aurélien PERROT représenté par Housseem DHAOUADI
Jamal HRAIBA représenté par Djamel ARICHI
Fiona HUGO représentée par Catherine CHABAY
Lucien PIRON représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Nelly LOUIS, Pascal TRAN, Nahida Aoustin, Pierre-Jean TISSERAND, Stéphane DREYFUS, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2026-23

Objet : Désignation du titulaire de la licence d'exploitation du cinéma d'Art et d'Essai Grenier à Sel - Omar SY

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-1 et suivants,

Vu les articles L.212-2 à L.212-5, L.212-14 à L.212-17, R.212-1 à R 212-5 et R 212-10 à R 212-13 du Code du Cinéma et de l'image animée (CCIA),

Vu la délibération n° 2016-33 en date du 13 décembre 2016 relative à la dissolution de la Régie de la salle de spectacle de La Merise et du Cinéma d'Art et d'Essai Le Grenier à sel comme établissement public doté de la personne morale et de l'autonomie financière, et reprise de l'activité par la Ville,

Vu la délibération n° 2024-29 en date du 2 avril 2024 relative au changement de nom du cinéma Le Grenier à sel en Cinéma Grenier à sel - Omar Sy,

Considérant la nécessité de désigner un représentant légal comme titulaire de la carte d'exploitant du cinéma d'Art et d'Essai,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article unique : Désigne Monsieur Ali RABEH, Maire de Trappes, en qualité de titulaire de la carte d'exploitant du cinéma « Grenier à Sel – Omar Sy ».

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

- 2 AVR. 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh